

AMNESTY INTERNATIONAL

NOTE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES

SOUDAN. MINUAD : IL EST TEMPS D'AGIR POUR DE BON

Index AI : AFR 54/007/2008

8 février 2008

La MINUAD est « *une opération conjointe sans précédent qui illustre notre volonté partagée de mettre un terme définitif à la tragédie au Darfour.* » Allocution du Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, au Sommet de l'Union africaine, le 31 janvier 2008.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a la responsabilité de veiller à ce que la MINUAD – opération hybride de l'Union africaine et des Nations Unies au Darfour – dispose des moyens et de la marge de manœuvre nécessaires pour mener à bien sa mission. Maintenant qu'il a adopté la résolution 1769, il doit veiller à ce qu'elle soit appliquée. Le débat du Conseil de sécurité sur le Darfour, prévu pour le 8 février 2008, est l'occasion de trouver des solutions au manque de moyens de cette opération, en particulier au manque d'hélicoptères, de faire pression sur le gouvernement soudanais pour qu'il approuve la liste des pays fournisseurs de contingents, et de faire en sorte que des soldats convenablement formés et disposant de moyens suffisants soient déployés dans les plus brefs délais,.

Par ailleurs, même sans l'intégralité des moyens dont elle a besoin, la MINUAD peut tout de même renforcer la protection des personnes déplacées et des autres civils. Elle doit sans attendre multiplier les patrouilles et les prises de contact avec les populations locales.

Le Conseil de sécurité ne doit pas prendre le risque d'un échec de la mission au Darfour faute de moyens suffisants. Les membres du Conseil de sécurité qui disposent de ces moyens – en particulier d'hélicoptères – doivent les fournir dans les plus brefs délais ou veiller à ce qu'ils soient fournis. Il doit maintenant s'agir d'une priorité absolue. Il convient d'examiner de toute urgence toutes les possibilités, y compris celle d'un transfert immédiat d'hélicoptères d'autres opérations des Nations Unies ayant un besoin moins immédiat de transports aériens.

Bien que la MINUAD soit maintenant présente au Darfour, où elle a remplacé la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), le gouvernement soudanais continue de faire obstacle à son déploiement total. Le 7 janvier, les forces

gouvernementales soudanaises ont tiré sur un convoi d'approvisionnement de la MINUAD, qui roulait de nuit dans le nord du Darfour, blessant grièvement un chauffeur. La MINUAD avait pourtant informé le gouvernement soudanais du départ de ce convoi et de son itinéraire¹.

Il est impératif d'éviter les écueils qui ont rendu la MUAS incapable de protéger efficacement les civils. La MINUAD doit disposer des moyens nécessaires pour assurer la protection des civils, empêcher les viols, les homicides et le harcèlement des personnes déplacées qui sortent des camps, et mettre un terme aux attaques de convois humanitaires.

Moyens actuels et moyens requis

- **Personnel** : au lieu des plus de 26 000 soldats, policiers et personnel civil prévus dans la résolution 1769 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la MINUAD ne disposait, en janvier 2008, que de 6 880 soldats et 645 officiers et observateurs militaires, auxquels venaient s'ajouter 1 550 policiers. Cela représente environ 1 400 hommes de plus que la MUAS en novembre 2007. Le Soudan n'a toujours pas approuvé la liste des pays fournisseurs de contingents présentée en septembre 2007 et empêche le déploiement de troupes spécialisées jugées nécessaires pour la force : une unité d'infanterie thaïlandaise ; deux unités de forces spéciales népalaises ; et une unité technique scandinave. Par ailleurs, on peut craindre que certains des soldats de la MINUAD au Darfour n'aient pas été suffisamment formés pour une mission aussi complexe.
- **Affaires civiles et politiques** : l'une des faiblesses de la MUAS résidait dans son manque de personnel convenablement formé à la gestion des affaires civiles et politiques, indispensable pour instaurer de bonnes relations avec les différents groupes politiques et groupes armés, notamment les groupes ethniques arabes et non arabes. Seul un travail relationnel de ce type, avec, si possible, un soutien aux tentatives locales de réconciliation, rendrait possible l'instauration d'un environnement sûr pour la population du Darfour. Un tel environnement permettrait au personnel humanitaire et à la MINUAD d'évoluer sans crainte. Or, Amnesty International sait qu'il est hautement improbable que du personnel civil et politique en nombre suffisant soit déployé au Darfour avant au moins quatre mois pour y jouer ce rôle crucial.
- **Hélicoptères** : la MINUAD n'a toujours pas reçu les 24 hélicoptères que les Nations Unies ont demandés et qui sont indispensables à la mobilité des forces au Soudan². Sans hélicoptères, la MINUAD est incapable de déployer ses troupes en cas de crise, et les observateurs civils ou

¹ Voir la déclaration du secrétaire général de l'ONU sur cette attaque : <http://www.un.org/News/fr-press/docs/2008/SGSM11362.doc.htm>. Pour dire à quel point le gouvernement soudanais fait obstacle au déploiement de la force des Nations Unies, plusieurs semaines ont été passées à discuter du port des bérets bleus par les soldats. Le gouvernement a d'ailleurs bloqué pendant quelque temps une cargaison de bérets bleus destinés au personnel.

² Il a été annoncé, le 5 février, que l'Éthiopie et le Bangladesh avaient offert des hélicoptères à la MINUAD.

militaires ne peuvent pas enquêter sur les faits qui se produisent dans des zones peu sûres. Amnesty International a appris que, dans certains cas, le gouvernement soudanais avait refusé à la MUAS l'autorisation d'évacuer des blessés par hélicoptère. Les autorités soudanaises doivent permettre à la MINUAD d'agir librement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée par les Nations Unies.

- **Transports terrestres** : la MINUAD ne dispose toujours pas de moyens de transport terrestres suffisants et adaptés. En 2005, le Canada avait fourni à la MUAS 105 véhicules blindés de transport de troupes, qui sont maintenant aux mains de la MINUAD. Les conducteurs de ces véhicules ont besoin d'être formés, ce dont se charge une équipe spéciale des forces canadiennes. Cependant, comme beaucoup de membres du personnel de la MINUAD n'ont que des contrats de six mois, ils suivent une formation d'environ six semaines, puis conduisent quatre mois et partent avant même d'être expérimentés. Il serait clairement préférable que les pays qui en ont la possibilité fournissent à la MINUAD des conducteurs de véhicules blindés de transport de troupes déjà formés³.
- **Douanes et visas** : l'obstruction du gouvernement soudanais continue de perturber le déroulement des opérations. Ainsi, les autorités ont exigé le paiement de droits de douanes pour certains équipements de la MINUAD, notamment des équipements de communication et d'autres produits de première nécessité bloqués à Port-Soudan, ce qui a eu pour effet de retarder les opérations de la force. Ces équipements ont finalement pu entrer sans frais au Soudan, conformément à l'accord conclu entre le gouvernement et les Nations Unies, mais avec un retard conséquent. De même, les visas ne sont pas accordés dans les temps.
- **Accord sur le statut des forces** : les négociations concernant l'Accord sur le statut des forces ont duré jusqu'au 4 février 2008, date à laquelle sa signature imminente a été annoncée. Cependant, cette signature a déjà été reportée à deux reprises. Le 6 février 2008, le secrétaire général des Nations Unies a annoncé que l'Accord sur le statut des forces serait signé dans la semaine. Pour que la MINUAD soit efficace, cet Accord doit reconnaître à la MINUAD, entre autres :
 - **le droit de circuler librement au Darfour sans avoir à en informer le gouvernement soudanais ;**
 - **le droit de mener des opérations nocturnes, notamment des vols et des patrouilles de nuit ;**
 - **le droit de faire le nécessaire pour que le gouvernement soudanais ne puisse pas interrompre les communications.**

³ Les experts militaires pensent que l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya seraient en mesure de fournir des conducteurs formés.

La situation de la MINUAD sur le terrain au Darfour

La MINUAD a mené des actions positives, mais elle doit être plus volontariste sur le terrain si elle veut gagner la confiance de tous les groupes au Darfour.

- **Les personnes déplacées** : avant et après le passage de relais avec la MUAS, le 31 décembre 2007, la MINUAD a essayé d'engager et d'entretenir le dialogue avec les personnes déplacées à l'intérieur du pays, en ayant en particulier à cœur de se rendre dans les camps et d'écouter les problèmes des gens.
- **Les patrouilles** : fin 2007, la MUAS ne menait généralement qu'une seule patrouille par jour. En janvier 2008, la MINUAD en a mené en moyenne 16 par jour, ce qui reste toutefois insuffisant.
- **Les enquêtes** : des enquêtes indépendantes doivent absolument être menées de toute urgence en cas de graves atteintes aux droits humains. Or, il est à craindre que la MINUAD ne soit bloquée dans ce domaine, d'une part par le manque d'hélicoptères et d'autres moyens de transport, et d'autre part par les consignes de sécurité qui empêchent souvent les observateurs des droits humains de l'ONU et les autres membres du personnel civil de se rendre dans les zones jugées peu sûres. Le 24 janvier, des Janjawids, soutenus semble-t-il par les forces armées soudanaises, ont attaqué le village de Saraf Jidad, dans l'ouest du Darfour. Ils ont tué quelque 23 personnes, pour la plupart des paysans, dont le *fursha* (chef local) ; son frère, infirmier ; des enseignants ; et trois femmes. Le village a été presque entièrement détruit. La MINUAD n'a enquêté sur cette attaque que plus d'une semaine après, le 3 février.

RECOMMANDATIONS

Recommandations au Conseil de sécurité des Nations Unies

Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que la MINUAD dispose des moyens nécessaires, en particulier d'hélicoptères, pour pouvoir mener à bien sa mission. Une solution provisoire pourrait consister à transférer quelques hélicoptères d'autres opérations des Nations Unies qui en ont un besoin moins urgent, ou à accepter la proposition de la Jordanie de fournir une unité héliportée (même s'il s'agit d'hélicoptères à court rayon d'action, ils amélioreraient tout de même les capacités opérationnelles de la force). Par ailleurs, le Conseil de sécurité doit faire pression sur le gouvernement soudanais pour qu'il approuve la liste des pays fournisseurs de contingents. Il doit également veiller à ce que des soldats bien formés et disposant de moyens suffisants, ainsi qu'une solide composante chargée des affaires civiles et politiques, soient déployés dans les plus brefs délais au Darfour. La composante de la MINUAD chargée des affaires civiles et politiques doit entretenir des relations avec toutes les parties au conflit et avec la population civile, y compris les personnes déplacées et les diverses communautés du Darfour, arabes et non arabes.

Recommandations à la MINUAD

Même sans l'intégralité des moyens dont elle a besoin, la MINUAD doit pouvoir agir **dès maintenant** en force efficace capable de protéger les personnes déplacées et les autres civils, de réagir aux graves atteintes aux droits humains et d'assurer une sécurité suffisante pour permettre la réconciliation entre les différentes forces et les différents groupes ethniques au Darfour.

- 1) Patrouilles permanentes autour des camps :** la plupart des atteintes aux droits humains commises contre les personnes déplacées ont lieu à l'extérieur des camps, quand ces personnes sortent pour ramasser du bois ou aller au marché. Le contexte est tel que les forces de la MINUAD pourraient rapidement trouver des accords avec les chefs de camps pour la mise en place de patrouilles pour les accompagner. Le Darfour compte 65 camps de personnes déplacées et 32 sites de stationnement d'équipes de la MINUAD ; il ne devrait donc pas y avoir moins de 32 patrouilles par jour.
- 2) Patrouilles sur les routes :** l'expérience a montré que, dans les zones où les patrouilles étaient régulières, les routes entre les camps, les villes et les villages devenaient plus sûres pour les voyageurs et les véhicules. Il est important que de telles patrouilles se rendent fréquemment dans les villages et les camps afin d'inspirer un sentiment de sécurité à la population civile locale.
- 3) Patrouilles de nuit :** du temps de la MUAS, il semble que seules les troupes sud-africaines menaient des patrouilles de nuit. Or, si les forces de la MINUAD ne mènent pas des patrouilles vingt-quatre heures sur vingt-quatre, elles permettront à d'autres groupes armés, notamment les Janjawids, de contrôler la région.
- 4) Recherche de contacts avec la population :** les patrouilles ne servent à rien si elles ne sont pas accompagnées de contacts avec la population locale, arabe et non arabe ; la MINUAD doit notamment instaurer la confiance et réagir lorsqu'on l'informe d'atteintes aux droits humains.
- 5) Ouverture d'enquêtes :** Il est indispensable que la MINUAD soit en mesure d'enquêter dans les plus brefs délais sur les graves atteintes aux droits humains et les actes qui menacent la sécurité des civils.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :
Amnesty International Briefing. Sudan – UNAMID update : Time for effective action*

La version en langue française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – février 2008

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>